

NOTE A L'ATTENTION DES TUTEURS DE STAGE

Année universitaire 2019 - 2020

RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

L'objectif de cette licence professionnelle (diplôme de niveau 6 – anciennement II) est de former des étudiants capables d'être employés en tant qu'animateurs/coordonnateurs de projets ou animateurs de développement social, socio-éducatif et socioculturel.

La licence professionnelle vise donc à former des cadres de l'animation capables de **concevoir et conduire des projets** dans les structures, qu'elles soient ou pas dans le champ de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle et **qui valorisent les fonctions et les valeurs de l'animation**.

Les étudiants dans le cadre de cette formation **n'ont pas vocation à animer en direct les publics mais à promouvoir des projets au service des publics**. Ils doivent dès lors, dans le cadre du stage, développer un projet qui est programmé par les structures ou encore proposer un projet aux structures.

Parmi les évaluations, à la fin de l'année, les étudiants doivent soutenir un **mémoire professionnel qui s'enracine dans la pratique même du stage**.

Le mémoire permet à l'étudiant de rendre compte de son intervention sur le terrain, de sa capacité à mettre en œuvre un projet en collaboration avec une équipe et pour des publics "cibles". Pour le cas où le projet n'aurait pu aboutir, l'étudiant doit pouvoir montrer et analyser quels ont été les freins à son intervention.

Ce mémoire est compris comme un écrit professionnel où l'étudiant livre sa réflexion sur la fonction d'animation d'une manière générale (mise à distance et mise à l'épreuve théorique), la conduite de/du projet et la pratique professionnelle, y compris la sienne.

1. Le stage

Le stage est organisé dans le cadre d'un calendrier alterné sur 2 semestres : 5 semaines sont prévues au 1^{er} semestre, 11 semaines au 2^d semestre (voir calendrier de l'alternance). Les étudiants peuvent poursuivre leur stage ; de même, en accord avec la structure, les semaines de vacances universitaires et de stage peuvent être alternées, en avril par exemple.

La réglementation concernant la gratification des stagiaires a fait l'objet d'une note du service juridique de l'université qui peut être retransmise si besoin. La gratification des étudiants de formation

initiale s'impose pour les stages. L'ensemble des informations utiles pour les structures se trouvent sur le site de l'université : <https://www.univ-montp3.fr/fr/apprentissage-alternance-et-stages/stages-sortants>

La convention de stage est signée entre l'université Paul-Valéry et la structure d'accueil des stagiaires (et par le stagiaire lui-même) et définit les implications réciproques pour le suivi du stagiaire.

Lors du 1^{er} semestre (septembre à décembre), il est attendu que l'étudiant s'approprie la mission, l'organisation de la structure dans laquelle il effectue le stage et l'environnement tant socio-politique que socio-économique.

Le projet de stage, validé lors des premières séances du projet tutoré (séances à l'université), doit présenter les axes de l'intervention attendue et la présentation des ressources humaines et matérielles de la structure d'accueil du stagiaire.

A la fin du 1^{er} semestre, l'étudiant devra remettre une note de **diagnostic/état des lieux** à son directeur de mémoire choisi parmi les membres de l'équipe pédagogique en début d'année.

Au 2^d semestre (janvier à mai), l'étudiant met en œuvre le projet (diagnostic - mise en œuvre - évaluation). En parallèle, il travaille à la rédaction du mémoire professionnel rendant compte de l'expérience. Le projet n'est pas forcément réalisé au moment de la soutenance du mémoire (juin). Il convient donc pour l'étudiant de présenter la méthode de projet (le processus) mise en œuvre ainsi que le phasage prévu pour sa réalisation et la contribution qu'il a apporté à ce phasage. Si le projet n'a pu être réalisé, il conviendra alors de montrer les freins à sa mise en œuvre.

2. Le tuteur de stage

Le tuteur de stage est désigné dans le cadre de la convention qui lie l'université avec la structure d'accueil des stagiaires. Il permet à l'étudiant de se familiariser avec l'environnement et lui donne les principales clés de compréhension pour préparer et mettre en œuvre le projet. Il devrait lui présenter les outils que la structure utilise dans le cadre de son développement.

Le tuteur de stage a comme interlocuteur du côté de l'université le **directeur de mémoire** choisi par l'étudiant.

Le suivi de stage est plus particulièrement pris en charge par le directeur de mémoire dans le cadre d'un accompagnement individualisé. Une feuille de liaison peut être proposée afin de faciliter la communication.

- En début d'année, l'étudiant doit transmettre les coordonnées du directeur de mémoire à son tuteur de stage et vice et versa. Cette information doit permettre la fluidité dans la communication utile à la conduite de la mission dans la structure. Le lien entre l'université et la structure se fait principalement à travers ce triptyque constitué par le tuteur/étudiant/directeur. Le directeur de mémoire (ou la responsable de la formation éventuellement) peut permettre de préciser les attendus et objectifs de la formation si besoin.
- Par ailleurs, une réunion entre l'équipe pédagogique et les tuteurs de stage est organisée au moins une fois dans l'année.
- Un document d'évaluation du stage et du stagiaire sera transmis au tuteur en fin de stage.

3. La soutenance du mémoire professionnel

Le mémoire donne lieu à soutenance devant un jury composé de 3 membres : le directeur de mémoire, le tuteur de stage et un troisième membre de l'équipe pédagogique. C'est le directeur de mémoire qui doit autoriser la soutenance.

Le tuteur de stage, présent lors de la soutenance du mémoire, signifie dans le cadre de la délibération, si les objectifs attendus ont été réalisés dans la conduite du projet et si la retranscription dans le mémoire de la posture professionnelle est fidèle à ce qu'il a observé.

Chaque membre du jury a une voix délibérative pour affecter la note à la présentation orale et à l'écrit lui-même. Lors de la délibération, chacun est amené à porter une appréciation de la qualité de la production à partir de sa propre posture. Il n'y a donc pas forcément convergence de critères d'évaluation entre les membres du jury.

❖ Pour aller plus loin dans la connaissance de la licence professionnelle, le livret de l'étudiant et une série de documents complémentaires sont en ligne sur le site de l'UFR 4 de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 :

⇒ <https://ufr4.www.univ-montp3.fr/fr/licence-professionnelle-mention-m%C3%A9tiers-de-l'animation-sociale-socio-%C3%A9ducative-et>